

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Prilly, le 30 avril 2025

L'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARASPE est convoquée

Mercredi 14 mai 2025 à 19 heures

à Echallens, Salle du Conseil communal, Place du Château

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel et validation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Intercommunal du 30 octobre 2024
3. Assermentation(s)
4. Elections
5. Communication du Comité de Direction
6. Préavis 1-2025 concernant la gestion et les comptes 2024
7. Préavis 2-2025 concernant le projet du nouveau règlement du personnel de l'ARASPE
8. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)
9. Communications de la Direction
10. Questions et divers

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :



Alberto Mocchi

La Secrétaire :



Laurence Bastide